Norme internationale

ISO 6346

Conteneurs pour le transport de marchandises — Codage, identification et marquage

Freight containers — Coding, identification and marking

Cinquième édition
2026-11

Sample Document
get full document from standards.iteh.ai

Numéro de référence
ISO 6346:2026(fr)

© ISO 2026

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2026

Tous droits réservés.

La présente publication de l'ISO est protégée par le droit d'auteur et demeure la propriété de l'ISO et/ou de ses concédants de licence.

Le contenu de la présente publication de l'ISO est fourni sous licence, et n'est pas vendu. Son utilisation est soumise aux conditions de licence applicables définies par l'ISO, un organisme membre de l'ISO, ou un distributeur tiers agréé.

Sous réserve des besoins liés à sa mise en œuvre ou d'une autorisation expresse prévue aux termes d'une licence distincte, aucune partie de la présente publication de l'ISO ne peut être reproduite, distribuée, modifiée, utilisée ou mise à disposition sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit – électronique ou mécanique, y compris la photocopie, la numérisation, l'enregistrement ou la publication sur des plateformes numériques internes ou externes.

Toute utilisation hors du champ d'application des droits accordés est interdite et peut donner lieu à des poursuites judiciaires.

ISO copyright office
Case postale 401 • CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**

1 Domaine d'application **1**

2 Références normatives **2**

3 Termes et définitions **2**

4 Système d'identification et marques associées **2**
4.1 Système d'identification 2
4.1.1 Généralités 2
4.1.2 Code du propriétaire 3
4.1.3 Identificateur de la catégorie d'équipement 3
4.1.4 Numéro de série 3
4.1.5 Chiffre d'autocontrôle 3
4.2 Marques d'identification 3

5 Codes de dimensions et de type, et marques associées **3**
5.1 Objet 3
5.2 Codes de dimensions et de type 4
5.2.1 Généralités 4
5.2.2 Code de dimensions (deux caractères alphanumériques) 4
5.2.3 Code de type (deux caractères) 4

6 Marques d'exploitation **4**
6.1 Généralités 4
6.2 Marques d'exploitation obligatoires 4
6.2.1 Masse brute maximale et tare 4
6.2.2 Symbole pour conteneurs air/surface 5
6.2.3 Signal d'avertissement de danger électrique au-dessus du conteneur 5
6.2.4 Marque de hauteur pour les conteneurs de hauteur supérieure à 2,6 m (8 ft 6 in) 5
6.2.5 Marque relative à la largeur signalant les conteneurs dont la largeur hors tout est supérieure à 2 438 mm (8 ft) 5
6.3 Marques d'exploitation facultatives (masse maximale de la charge utile) 5

7 Disposition physique des marques **6**
7.1 Dimensions et couleurs des marques 6
7.2 Disposition et emplacement des marques 6
7.2.1 Disposition des marques 6
7.2.2 Emplacement des marques 9

Annexe A (normative) **Détermination du chiffre d'autocontrôle** **12**

Annexe B (normative) **Symbole désignant un conteneur air/surface** **14**

Annexe C (normative) **Signal d'avertissement de danger électrique au-dessus du conteneur** **15**

Annexe D (normative) **Code de désignation des dimensions** **16**

Annexe E (normative) **Désignation du code de type** **18**

Annexe F (normative) **Marques de hauteur pour les conteneurs de hauteur supérieure à 2,6 m (8 ft 6 in)** **25**

Annexe G (normative) **Marques de largeur hors tout pour les conteneurs de largeur supérieure à 2 438 mm (8 ft)** **26**

Bibliographie **27**

Sample Document
(standards.iteh.ai)

© ISO 2026 – Tous droits réservés

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de propriété revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

Sample Document
get full document from standards.iteh.ai

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 104, *Conteneurs pour le transport de marchandises*, sous-comité SC 4, *Identification and communication*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 119, *Unités de transport intermodal et sûreté du fret (ILUCS)*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition (ISO 6346:2022), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

— améliorations apportées à la lisibilité des tableaux relatifs aux caractères du code (Tableau D.1, Tableau D.2);

— modification du Tableau E.1 pour de nouveaux codes de type détaillés et description des codes existants;

— suppression de la limitation relative uniquement au marquage des conteneurs construits conformément à la série ISO 1496, qui peuvent être marqués à l'aide de codes ISO de dimensions et de type.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

© ISO 2026 – Tous droits réservés

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026

Conteneurs pour le transport de marchandises — Codage, identification et marquage

1 Domaine d'application

1.1 Le présent document spécifie un système pour l'identification et la présentation d'informations relatives aux conteneurs pour le transport de marchandises. Le système d'identification fournit des lignes directrices d'application générale (par exemple, pour la documentation, le contrôle et les communications, y compris les systèmes de traitement automatique des données) ainsi qu'en matière d'inscription sur les conteneurs eux-mêmes.

Il définit les méthodes d'inscription de l'identification et de certaines autres informations (y compris les données opérationnelles) sur les conteneurs au moyen de marques permanentes.

1.2 Le présent document spécifie:

a) un système d'identification des conteneurs incluant un dispositif pour vérifier l'exactitude de son utilisation des marques;

b) un système de codage des données relatives aux dimensions et au type de conteneur, et les marques correspondantes à inscrire;

c) des marques, obligatoires et facultatives, relatives à l'exploitation;

d) une présentation physique des marques sur le conteneur.

Sample Document
get full document from standards.iteh.ai

1.3 Le présent document définit les termes “obligatoire” et “facultatif” et fournit des lignes directrices pour l'utilisation des marques désignées. Les termes “obligatoire” et “facultatif” ne font pas référence aux exigences d'organismes de réglementation.

1.4 Le présent document s'applique à tous les conteneurs pour le transport de marchandises couverts par l'ISO 668, par la série ISO 1496 et par l'ISO 8323, et est applicable:

— aux conteneurs autres que ceux couverts par les Normes internationales énumérées à l'Article 2;

— à tout équipement associé aux conteneurs ou amovible, ou les deux.

NOTE 1 Il n'est pas nécessaire d'effectuer un nouveau marquage sur les conteneurs déjà marqués conformément aux éditions précédentes du présent document.

1.5 Le présent document ne s'applique pas aux marques d'exploitation temporaires (quel que soit leur type), aux marques permanentes, aux plaques d'identification, etc., qui peuvent être requises par des accords intergouvernementaux, par la législation nationale ou par des organisations non gouvernementales.

NOTE 2 Certaines des principales conventions internationales dont les exigences de marquage des conteneurs ne sont pas couvertes par le présent document sont indiquées ci-après:

— Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (1972, telle qu'amendée) (CSC), Organisation maritime internationale (OMI);

— Convention douanière relative aux conteneurs (1956 et 1972), relative aux admissions temporaires et au transport sous scellement douanier;

— Convention relative à l'admission temporaire (Istanbul, 26 juin 1990), relative aux admissions temporaires.

© ISO 2026 – Tous droits réservés

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026

Le présent document ne couvre pas l'inscription de données techniques sur les conteneurs-citernes (voir l'ISO 1496-3). Il ne comprend en aucune façon des marques d'identification ou des signaux de sécurité pour les unités de marchandises qui peuvent être transportées dans des conteneurs pour le transport de marchandises.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 1496 (toutes les parties), *Conteneurs de la série 1 — Spécifications et essais*

ISO 8323:1985, *Conteneurs pour le transport de marchandises — Conteneurs air/surface (intermodaux) pour usage général — Spécifications et essais*

ISO 10374, *Conteneurs pour le transport de marchandises — Identification automatique*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse https://www.electropedia.org/

Sample Document

3.1
marque obligatoire
marque apposée sur un conteneur qui est essentielle à l'identification de son propriétaire, à la spécification du conteneur et à son exploitation en toute sécurité

get full document from standards.iteh.ai

3.2
marque facultative
marque apposée sur un conteneur qui fournit des informations supplémentaires pour une meilleure compréhension de l'exploitation et de l'utilisation du conteneur

4 Système d'identification et marques associées

4.1 Système d'identification

4.1.1 Généralités

Le système d'identification doit comprendre à la fois tous les éléments suivants et uniquement les éléments suivants:

— code du propriétaire: trois lettres (voir 4.1.2);

— identificateur de la catégorie d'équipement: une lettre (voir 4.1.3);

— numéro de série: six chiffres (voir 4.1.4);

— chiffre d'autocontrôle: un chiffre (voir 4.1.5).

© ISO 2026 – Tous droits réservés

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026

4.1.2 Code du propriétaire

Voir la référence de légende (1) dans les Figures 1 à 4

Le code du propriétaire du conteneur doit comporter trois lettres majuscules. Il doit être unique et enregistré auprès de l'organisme d'enregistrement.

Le nom et les coordonnées de l'organisme d'enregistrement relatif au présent document peuvent être consultés à l'adresse suivante: www.iso.org/fr/maintenance_agencies.html.

4.1.3 Identificateur de la catégorie d'équipement

Voir la référence de légende (2) dans les Figures 1 à 4

L'identificateur de la catégorie d'équipement se compose d'une lettre majuscule de l'alphabet latin, à savoir:

— U pour tous les conteneurs de transport de marchandises;

— J pour les équipements amovibles associés aux conteneurs pour le transport de marchandises;

— Z pour les remorques et châssis.

4.1.4 Numéro de série

Voir la référence de légende (3) dans les Figures 1 à 4

Le numéro de série du conteneur doit comporter six chiffres arabes. Si la série des chiffres significatifs ne comporte pas six chiffres, les chiffres doivent être précédés d'un ou de plusieurs zéros afin d'obtenir un total de six chiffres (par exemple, si la série de chiffres significatifs est 1234, le numéro de série est 001234).

Sample Document

4.1.5 Chiffre d'autocontrôle

Voir la référence de légende (4) dans les Figures 1à 4

get full document from standards.iteh.ai

Le chiffre d'autocontrôle est un moyen de vérifier l'exactitude de la transmission du code du propriétaire et du numéro de série, et doit être déterminé conformément à l'Annexe A. Le chiffre d'autocontrôle doit valider le code du propriétaire, l'identificateur de la catégorie d'équipement et le numéro de série du conteneur.

4.2 Marques d'identification

L'utilisation de marques conformes au système d'identification spécifié en 4.1 (c'est-à-dire le code du propriétaire, l'identificateur de la catégorie d'équipement, le numéro de série et le chiffre d'autocontrôle) est obligatoire pour les conteneurs pour le transport de marchandises et est recommandée pour tous les équipements spécifiés en 4.1.3. Les caractéristiques (dimensions, forme, disposition, etc.) décrites en 7.1 et 7.2.1 doivent être inscrites, autant que possible, conformément à l'Article 7, c'est-à-dire de manière visible à l'œil nu.

5 Codes de dimensions et de type, et marques associées

5.1 Objet

Le type et les principales dimensions extérieures du conteneur doivent être identifiés par des codes marqués sur le conteneur.

© ISO 2026 – Tous droits réservés

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026

5.2 Codes de dimensions et de type

5.2.1 Généralités

Cette information est obligatoire pour le marquage des conteneurs couverts par les Normes internationales indiquées à l'Article 2 et doit être codée comme décrit en 5.2.2 et 5.2.3.

Lorsqu'ils sont inscrits sur le conteneur, les codes de dimensions et de type doivent former un tout, c'est-à-dire que ces informations ne doivent pas être décomposées en plusieurs parties.

Les codes de dimensions et de type doivent être inscrits conformément à l'Article 7.

5.2.2 Code de dimensions (deux caractères alphanumériques)

Voir la référence de légende (5) dans les Figures 1 à 4

Les dimensions (extérieures) du conteneur doivent être indiquées au moyen des deux caractères suivants:

— premier caractère: caractère numérique ou alphabétique représentant la longueur;

— second caractère: caractère numérique ou alphabétique représentant la largeur et la hauteur.

Ces deux caractères doivent être déterminés conformément à l'Annexe D.

5.2.3 Code de type (deux caractères)

Voir la référence de légende (6) dans les Figures 1 à 4

Le type du conteneur et ses caractéristiques principales doivent être indiqués au moyen des deux caractères suivants:

— premier caractère: caractère alphabétique représentant le type du conteneur;

— second caractère: caractère numérique ou alphabétique représentant les caractéristiques principales liées au type du conteneur.

Ces deux caractères doivent être choisis conformément aux dispositions de l'Annexe E.

NOTE Pour échanger des données, lorsqu'il n'est pas essentiel d'indiquer les caractéristiques principales, il est possible d'utiliser le “code de type regroupé” indiqué à l'Annexe E.

6 Marques d'exploitation

6.1 Généralités

Les marques indiquées dans le présent article ne prétendent pas correspondre à un code particulier (par exemple, pour la transmission de données ou tout autre usage). Elles sont seulement prévues pour être utilisées comme marques sur les conteneurs pour le transport de marchandises afin de donner certaines informations ou des avertissements visuels.

6.2 Marques d'exploitation obligatoires

6.2.1 Masse brute maximale et tare

La masse brute maximale et la tare doivent être inscrites sur un conteneur de la façon suivante:

Sample Document

© ISO 2026 – Tous droits réservés

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026

MASSE BRUTE MAXIMALE	00 000 kg
	00 000 lb
TARE	00 000 kg
	00 000 lb

Pour des raisons de sécurité, les conteneurs soumis à essai selon les méthodes approuvées spécifiées dans la série ISO 1496 applicable au type de conteneur en question doivent être marqués uniformément de la masse brute maximale.

De plus, la “masse brute maximale” inscrite sur le conteneur conformément au présent document doit être identique à celle figurant sur la plaque d'agrément aux fins de la sécurité relevant de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs[3] (CSC).

Comme indiqué ci-dessus, les masses doivent être exprimées en kilogrammes (kg) et en livres (lb).

NOTE 1 kg = 2,204 lb.

6.2.2 Symbole pour conteneurs air/surface

Tous les conteneurs air/surface doivent porter le symbole indiqué à l'Annexe B.

6.2.3 Signal d'avertissement de danger électrique au-dessus du conteneur

Un signal d'avertissement conforme aux dispositions indiquées à l'Annexe C doit être apposé sur tous les conteneurs équipés d'échelles.

Sample Document

6.2.4 Marque de hauteur pour les conteneurs de hauteur supérieure à 2,6 m (8 ft 6 in)

Tous les conteneurs de hauteur supérieure à 2,6 m (8 ft 6 in) doivent porter les marques obligatoires suivantes:

a) sur les deux parois latérales: une marque de hauteur similaire à celle décrite dans l'Annexe F;

b) sur les traverses d'extrémité supérieures de chaque cadre d'extrémité et de chaque paroi de côté dans les angles adjacents à chaque pièce de coin: une zone de 300 mm (12 in) minimum de longueur, rayée de noir et de jaune, visible du sol ou du dessus. Voir la Figure 5.

En outre, toute autre marque facultative, comme une marque symétrique à celle décrite à l'Annexe F, peut être inscrite en tout endroit approprié (par exemple, la paroi avant).

6.2.5 Marque relative à la largeur signalant les conteneurs dont la largeur hors tout est supérieure à 2 438 mm (8 ft)

Tous les conteneurs dont la largeur hors tout est supérieure à 2 438 mm (8 ft) doivent porter, à leurs extrémités et aux extrémités sur le toit, une marque similaire à celle décrite dans l'Annexe G.

Lorsque les extrémités ou le toit n'offrent pas un espace suffisant pour les marques (par exemple, dans le cas des conteneurs-citernes), ces dernières doivent être aussi larges que possible sur les extrémités et peuvent être omises sur le toit.

6.3 Marques d'exploitation facultatives (masse maximale de la charge utile)

Il s'agit d'une pratique courante dans l'industrie de marquer les conteneurs avec leur charge utile maximale, en plus de la masse brute maximale et de la tare.

© ISO 2026 – Tous droits réservés

ISO 6346:2026 • https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e51de6fa-1a49-4990-9f23-837e8f194f31/iso-6346-2026